

# Conseil Municipal du 3 avril 2017

## Finances et Administration Générale

### Budgets primitifs pour 2017

Rapporteur : **Danielle DAGUERRE**

---

Vous avez reçu, avec votre convocation, le projet de budget primitif 2017 pour la Commune. Nous n'avons pas, à ce jour, connaissance de l'ensemble des dotations d'ETAT (Dotation Globale de fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation). Nous avons donc abondé ces comptes avec la sobriété que nous impose l'incertitude.

En section de fonctionnement, l'augmentation contenue de nos taux de la fiscalité locale (1,2%), devrait conduire à une hausse de recettes de 44.000€. Nous devons faire face à des charges qui augmentent dans un contexte d'incertitude comme évoqué plus haut, sur l'évolution des recettes venant de l'ETAT, annoncée à la baisse pour cette année et celles qui vont suivre.

#### **1 ) Budget principal**

Le budget primitif communal 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9.686.845,45 € dont :

- section de fonctionnement : 5.250.989,21 €
- section d'investissement : 4.435.856,24 €
  - en dépenses :
    - Reports : 727.900,07 €;
    - Propositions nouvelles : 3.707.956,17 €
  - en recettes :
    - Reports : 464.862,48 €
    - Propositions nouvelles 3.970.993,76 €.

#### *En section de fonctionnement au niveau des dépenses :*

Au chapitre 011 (charges générales), nous enregistrons les dépenses supplémentaires liées à l'activité du restaurant scolaire dont le service est passé communal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (principalement les fluides, les achats de denrées, l'entretien des matériels) pour environ 180.000€. Les autres prévisions sont contenues dans la limite de nos moyens d'action.

Le chapitre 012 (charges de personnel) prend en compte les évolutions de personnels, 2 contractuels pour 6 mois renforçant les espaces verts, 3 au service de voirie, 2 CAE aux services techniques, 1 CAE à l'entretien des locaux, 2 CAE au service administratif, qui seront

pérennisés à l'issue des contrats. A cela s'ajoute l'intégration des personnels travaillant au restaurant scolaire jusqu'alors rémunérés sur le CCAS dans le cadre du transfert du service de restauration à la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (4,5 Equivalent Temps Plein) ainsi que le recrutement que nous avons dû opérer à l'accueil pour la mise en place du service de cartes d'identité biométriques. Il comporte aussi, une nouvelle augmentation des rémunérations due à la revalorisation de la valeur du point d'indice (1<sup>ère</sup> fois en juillet 2016 et une seconde en février 2017), les augmentations des cotisations sociales, notamment la retraite et la couverture maladie, qui nous sont imposées, la réforme des carrières de l'ensemble des agents titulaires dite PPCR au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (revalorisation indiciaire avec mise en place du transfert primes/points) ainsi que l'habituelle augmentation liée au GVT du personnel titulaire.

Le chapitre 65 (subventions et participations) comprend la participation au service incendie, en hausse de 4%, le contrat d'association avec l'école ND de Bon Secours, une subvention essentielle au CCAS (300 000€), et les actions de soutien aux associations locales qui sont maintenues.

Au chapitre 66 charges financières, est inscrit le remboursement des intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie (l'inscription est de 140.000€ en 2017).

#### En section de fonctionnement au niveau des recettes :

Au chapitre 013, (atténuation de charges) la ligne remboursement sur rémunération du personnel est prudemment estimée à 40.000€ au vu des indisponibilités physiques en cours.

Le chapitre 70 (produits des services) regroupe principalement les redevances gaz et télécom et les remboursements de frais et de personnel par les budgets annexes et le CCAS ainsi que par la Communauté de Communes (frais de fonctionnement de l'espace Raphalen ainsi que mise à disposition de matériel et de personnel communal). Cette année on inscrit également 265.000 € correspondant à la facturation du restaurant scolaire.

Le chapitre 73 (impôts et taxes), résulte de l'augmentation des taux d'imposition de 1,2% et des nouvelles bases notifiées pour 2017.

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participation), les sommes sont inscrites avec la prudence liée aux inconnues évoquées en préambule, avec pour perspective une baisse attendue.

#### Principales dépenses d'investissement :

En matière d'immobilisations incorporelles, nous prévoyons des frais d'étude concernant l'appel à un programmiste pour le projet de la médiathèque (35.000€) ainsi que l'achat de logiciel pour la mise en place de la télégestion au service d'aide à domicile (25.000€). Sont également inscrites 2 annuités de remboursement de l'emprunt souscrit par la Communauté de Communes pour les travaux réalisés à l'espace Rapahlen soit 230.000€.

Les acquisitions foncières qui se chiffrent à 100.000 € concernent l'achat de la propriété Le Gall rue Jules Ferry et des logements à LB Habitat allée du Docteur Royer.

Concernant les acquisitions en matériel roulant, après l'achat d'un tracteur en 2016 (inscrit en reste à réaliser pour 65.000€), nous envisageons l'acquisition d'un fourgon pour les STM (17.000€) et d'une VL électrique pour les services généraux (30.000€).

En matière informatique, il est prévu l'achat de matériels pour compléter ou renouveler notre parc pour 40.000€ dont 15.000€ pour l'achat de TBI pour les écoles et d'un panneau électronique d'information que nous installerons à l'espace Raphalen pour 35.000€.

Concernant les travaux de bâtiments, nous avons budgété la démolition de la propriété Riou pour 100.000€, la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de l'extension de la garderie périscolaire (salle de restauration) sur le site de Bon Secours qui se chiffre à 250.000€ et la construction-rénovation de WC publics pour 25.000€. Dans le cadre du programme de développement durable, l'étude pour la chaufferie est estimée à 20.000€, des travaux d'isolation (Mairie +

maison des associations) à 51.000€ et de menuiseries à l'école à 136.000€. La création de vitraux à la chapelle de Lanvern est inscrite à hauteur de 40.000€ en BP (auxquels s'ajoutent les 65.000€ de report).

Les dépenses liées aux travaux de voies et réseaux demeurent significatives pour l'entretien de la voirie communale, l'enfouissement de réseaux, y compris en accompagnement d'opérations susceptibles d'être réalisées par ErDF, les travaux d'éclairage public (elles sont chiffrées à 575.000€). A ces dépenses récurrentes, s'ajoutent cette année les inscriptions pour la création d'un parking sur l'ancienne propriété Jolivet pour 30.000€ ainsi que la 1<sup>ère</sup> partie des investissements route de Quimper (300.000€) et le 1<sup>er</sup> acompte de la participation communale à la voirie à Kersulec pour 100.000€.

A noter également, comme l'an passé, l'inscription de l'avance remboursable au CCAS de 300.000€ (en dépenses et recettes), en plus de la subvention municipale prévue à hauteur de 300.000€. Je vous propose d'ailleurs d'autoriser le Maire à mandater ces différentes sommes, subventions et avances.